

# Avis public d'élection

Municipalité

Ville de Lac-Delage

Scrutin du

2018 09 30  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de

Ville de Lac-Delage

Municipalité

par Josée Desmeules, que :  
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : conseiller au siège no.1

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2018 08 17 au 2018 08 31  
année mois jour      année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
			De : _____ à : _____	De : _____ à : _____

**À NOTER - Le vendredi** 2018 08 31 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**  
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2018 09 30  
année mois jour

**de 10 h  
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2018 09 23  
année mois jour

**de 12 h  
à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Mélissa Turmel

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Mélissa Turmel

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection  
Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes  
Lac-Delage, Qc. G3C 5A4  
418 848-2417  
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint  
Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes  
Lac-Delage, Qc. G3C 5A4  
418 848-2417  
Ind. rég. Numéro de téléphone

**Signature**

Donné à \_\_\_\_\_

Lac-Delage

Municipalité

, le

2018 08 15  
année mois jour

Président d'élection

SM-1 (09-06) D  
Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, article 99

*Copie certifiée conforme à l'original, ce 15<sup>e</sup> jour du mois  
d'août 2018 au lac-Delage.*